



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARRONDISSEMENTS DE BÉTHUNE ET LENS : INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT VISANT A REALISER DES DEMONSTRATIONS DE TUNING ET RUNING LES WEEK-ENDS DE SEPTEMBRE 2022

Arras, le 25 août 2022

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur les arrondissements de Béthune et Lens.

Le 11 septembre 2021, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement, qui s'est déroulée dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé par arrêtés préfectoraux des 23 et 25 août 2022 d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et running les week-ends de septembre 2022 (2-5 septembre / 9-12 septembre / 16-19 septembre / 23-26 septembre), sur les secteurs suivants :

Arrondissement de Béthune

- avenue de Londres à Douvrin ;
- avenue de Sofia à Billy-Berclau ;
- boulevards Nord, Est, Sud, Ouest et les rues situées dans ce périmètre, sur les communes de Douvrin et Billy Berclau ;
- rue de la paix (magasin Auchan) à Noyelles-les-Vermelles ;
- rue de la rotonde (magasin Auchan) à Béthune.

Arrondissement de Lens

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- la rue des Frères Lumière à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont, notamment ceux du magasin « Electro dépôt » ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt.

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)